

RÉGION ADMINISTRATIVE

Franche-Comté

IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE

Code régional : 00000419 / Zone de type 1

IDENTIFIANT NATIONAL

430220013

3-NOM DE LA ZONE

COMBLES DE L'EGLISE D'ANJOUTEY

4-ANNÉE DE DESCRIPTION

01/01/1995

ANNÉE DE MISE A JOUR

19/07/2002

5-LOCALISATION

a) Commune(s) :

- Anjoutey (90003)

b) Altitude(s): 405 m à 405 m.

c) Superficie: 0 hectares.

d) Relation parent/enfant - Znieff Type II parent :

f) ZNIEFF liée :

6-RÉDACTEUR(S) DE LA FICHE

- DREAL Franche-Comté

7-TYPOLOGIE DES MILIEUX

a) Milieux déterminants

NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*
* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE) Surface : Surface indicative en % Observation : Période d'observation					
430220013	86.2	Villages		100%	

8-COMPLÉMENTS DESCRIPTIFS

a) Géomorphologie

- 98 Structures artificielles

b) Activités humaines

- 90 Autres (préciser)

c) Statuts de propriété

- 20 Collectivité territoriale

d) Mesures de protection

- 01 Aucune protection

e) Autres inventaires

9-FACTEURS INFLUENÇANT L'ÉVOLUTION DE LA ZONE

- 190 Autres infrastructures - 260 Vandalisme

10-CRITÈRES D'INTÉRÊT

a) Patrimonial

- 27 Mammifères

b) Fonctionnel

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - 64 Zone particulière liée à la reproduction

c) Complémentaire

11-BILAN DES CONNAISSANCES CONCERNANT LES ESPÈCES

Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Autres Invertébrés	Phanérogames	Ptéridophytes	Bryophytes	Algues	Champignons	Lichens	Habitats
Faible	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle

12-CRITÈRES DE DÉLIMITATION DE LA ZONE

a) Critère de délimitations

- 01 Répartition des espèces (faune, flore) - 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

b) Commentaire de délimitations

- La présence d'espèces protégées justifie le code 1. Les Chauve-souris fréquentent des milieux artificialisés (batiments) en période estivale pour s'en servir de gîte ou aller mettre bas leurs petits

13-COMMENTAIRE GÉNÉRAL

- DESCRIPTION

Sous nos latitudes, la cohabitation entre les chauves-souris et l'homme s'est amorcée depuis quelques centaines de milliers d'années, ces deux mammifères ayant partagé des espaces souterrains communs dès la Préhistoire. Cependant, les périodes glaciaires obligeront les chauves-souris à migrer au sud à la rencontre de conditions plus chaudes et ce n'est qu'avec le réchauffement climatique intervenu 6000 ans avant notre ère que leur peuplement devient assez semblable à celui actuellement connu. Toutefois leur répartition diffère : la forêt couvre majoritairement notre continent si bien que dominent les espèces forestières qui profitent des cavités des arbres ou décollement d'écorces (vespertilion de Bechstein, noctule commune, barbastelle). La sédentarisation de l'homme et le développement de l'élevage ont progressivement induit un nouveau changement lié aux défrichements, à l'assèchement des marais pour l'agriculture et à la construction. Ainsi, sont nés les paysages semi-ouverts dont ont profité des espèces comme le grand rhinolophe ou le grand murin. En même temps, le développement des villages et des villes a favorisé les chauves-souris thermophiles comme le petit rhinolophe, la pipistrelle commune ou la sérotine commune ; toutes trouvent sous les charpentes ou derrière des volets des conditions de température estivales élevées qui leur sont très favorables pour l'élevage de leurs jeunes.

Les terrains de chasse changent régulièrement au cours de l'année en fonction des concentrations d'insectes et ce sont les biotopes de transition qui assurent les meilleurs garde-mangers et en particulier ceux situés non loin de l'eau : haies riveraines, cours d'eau, zones humides, lisières forestières et forêts. Il s'ensuit généralement des changements de sites, constants et étroitement liés au rythme biologique. Les distances entre ces gîtes sont variables : de 200 kilomètres pour le minioptère de Schreibers, elles n'excèdent pas 5 à 10 kilomètres pour le petit rhinolophe. Ces divers facteurs environnants ont induit, pour la plupart des espèces, une grande fidélité aux gîtes d'hiver et de mise bas.

Le grenier de l'église d'Anjoutey accueille une colonie de reproduction d'une espèce d'oreillard et d'estivage de Grand murin. Pour l'oreillard, deux espèces jumelles très difficilement distinguables sur le terrain sont présentes en Franche-Comté. La colonie compte une dizaine individus, tous des femelles qui viennent mettre bas leur unique petit dans ces combles. Elles arrivent dans le courant du printemps pour y passer l'été et quittent ce gîte vers la fin de septembre. Pour le Grand murin, les relations entre ce gîte et celui de l'église de Rougemont-le-Château où situe une forte grosse colonie de reproduction sont probables. Avec un indice chiroptérologique de 14, l'intérêt des combles de l'église d'Anjoutey est de niveau départemental d'où l'intérêt de sa préservation et d'une mise en tranquillité.

STATUT DE PROTECTION

Les combles de l'église d'Anjoutey ne sont pas protégés réglementairement. Toutefois, l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 assure une protection stricte des espèces et interdit la destruction ou l'altération des sites de reproduction ou des aires de repos.

OBJECTIFS DE PRESERVATION

Les travaux sur la toiture, le traitement des charpentes, la fréquentation humaine ou l'éclairage de l'édifice constituent les principales menaces pour la colonie. Les conditions actuelles sont favorables pour les chauves-souris mais il faut rester vigilant notamment pour les cas de restauration du grenier, traitement des charpentes ou éclairage de l'édifice. La mise au point d'une convention entre la commune et la Commission de protection des eaux permettrait de contractualiser ces orientations. Il paraît également urgent de protéger les milieux naturels du piémont vosgien où sont présents sept sites à chauves-souris sur les neuf que compte le département. En effet, ces mammifères y disposent encore de zones de chasse préservées et diversifiées (forêts, prairies naturelles, chaumes, rivières, étangs...).

14-AUTRES COMMENTAIRES

a) Commentaires sur la géomorphologie

- église

1

b) Commentaires sur les activités humaines

- aménagement, traitement

c) Commentaires sur les statuts de propriété

-

d) Commentaires sur les mesures de protection

-

e) Commentaires sur les facteurs d'évolution

-

f) Commentaires sur les habitats

-

15-SOURCES/INFORMATEURS

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Roué S.Y. & CPEPESC Franche-Comté	1995	Inventaire des sites à Chiroptères du Territoire de Belfort. Conseil général du Territoire de Belfort. 30 p.

INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Ministère chargé de l'Ecologie / Service du Patrimoine Naturel - MNHN

Zone mise à jour le 13/03/2013 -- Document généré le 30/05/2013

TYPE DE PROCÉDURE

Nouvelle Zone

RÉGION ADMINISTRATIVE Franche-Comté	IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 00000419 / Zone de type 1	3-NOM DE LA ZONE COMBLES DE L'EGLISE D'ANJOUTEY	IDENTIFIANT NATIONAL 430220013
--	---	--	-----------------------------------

LISTE D'ESPÈCES 2a : ESPÈCES DÉTERMINANTES

NM_SFFZN	CDE ESP*	NOM ESPÈCE	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	SOURCE	D.A*	Ab.I	Ab.S	Observation
* CDE ESP : CODE ESPÈCE (CD_NOM) D.A : Degré d'abondance Ab.I : Abondance inférieure estimée Ab.S : Abondance supérieure estimée Observation : Période d'observation									
430220013	60418	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)		• Reproduction certaine ou probable	Roué S.Y. & CPEPESC Franche-Comté - 1995 : Inventaire des sites à Chiroptères du Territoire de Belfort. Conseil général du Territoire de Belfort. 30 p.			2	1995

RÉGION ADMINISTRATIVE Franche-Comté	IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 00000419 / Zone de type 1	3-NOM DE LA ZONE COMBLES DE L'EGLISE D'ANJOUTEY	IDENTIFIANT NATIONAL 430220013
--	---	--	-----------------------------------

LISTE D'ESPÈCES À STATUT DE PROTECTION

NM_SFFZN	CDE ESP*	NOM ESPÈCE	TYPE ESP*	Protection nationale	Directive Oiseaux	Directive habitats		
					Annexe I	Annexe II	Annexe IV	Annexe V

*CDE ESP : CODE ESPÈCE (CD_NOM) TYPE ESP : Statut D:déterminant ou A:autre

430220013	60418	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)	D	• Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection Article 2		oui	oui	
-----------	-------	----------------------------------	---	--	--	-----	-----	--